

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	15X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Quinquagésime

L'Église a fixé au dimanche de quinquagésime, l'Évangile dans lequel Jésus-Christ a prôné plus explicitement à ses Apôtres sa passion et sa mort.

Ce fait démontre que la méditation de la passion de Jésus-Christ est la chose la plus agréable à Dieu et la plus utile que puisse faire un chrétien en tout temps, et spécialement pendant le carnaval.

Apostolat de la prière

Prière quotidienne durant le mois de février

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que l'esprit chrétien conserve sa place dans nos familles et dans les lois de notre pays.

Pierre et son curé

PIERRE. — Bonjour, monsieur le curé.

LE CURÉ. — Bonjour, monsieur Pierre.

PIERRE. — Si vous n'êtes pas trop affairé, M. le curé, je vous demande la faveur de causer un peu avec moi.

LE CURÉ. — Très volontiers, M. Pierre. Il ne me déplaît pas

de converser avec mes paroissiens, quand mes occupations me le permettent. Seulement, vous le savez, j'ai pour règle d'éliminer tout propos politique.

PIERRE. — Je le sais parfaitement. Pourtant, on ne peut nier aux prêtres le droit d'apprécier les affaires politiques comme tout autre.

LE CURÉ. — C'est vrai ! Le droit nous l'avons ; mais l'expérience a démontré qu'il vaut mieux ne jamais descendre sur ce terrain scabreux.

PIERRE. — Très bien ! M. le curé. Il est facile de causer sans parler politique. Permettez donc que je vous demande de me faire l'historique de la question des écoles de Manitoba. A coup sûr, ce sujet n'est pas une matière politique.

LE CURÉ. — Evidemment ! puisqu'il s'agit purement de la suppression des écoles catholiques de Manitoba. La preuve, c'est l'intervention de l'épiscopat, qui ne se mêle jamais de politique.

PIERRE. — Dans ce cas, M. le curé, vous allez me faire la faveur de me renseigner.

LE CURÉ. — Vous recevez pourtant, M. Pierre, plusieurs journaux à grand format.

PIERRE. — Tout de même, je dois l'avouer, je n'en suis pas plus avancé. Au contraire, je suis plus embrouillé que jamais.

LE CURÉ. — Ce que vous dites me fait soupçonner que vous n'êtes pas un des lecteurs de la *Semaine Religieuse*. Autrement vous auriez des idées plus nettes sur cette question, débattue depuis six ans.

PIERRE. — Pour parler franchement, M. le curé, le titre, *Semaine Religieuse*, m'avait mis sous une fausse impression. Je m'étais imaginé que cette Revue ne s'adressait qu'aux dévots et ne pouvait m'intéresser. D'ailleurs, personne n'avait sollicité mon abonnement.

LE CURÉ. — Les abonnés de la onzième heure, M. Pierre, sont aussi bien accueillis que ceux de la première heure. Adressez-vous aux Franciscaines Missionnaires de Marie, 180, Grande Allée, Québec, et elles s'empresseront de se rendre à votre demande.

PIERRE. — C'est fait depuis hier, M. le curé.

LE CURÉ. — Très bien. Au bout de l'année, vous ferez relier les 52 numéros reçus ; et vous aurez ainsi un volume de 832 pages instructives et intéressantes, pour la modique somme de 1.40 centins — ce qui représente 35 cigares à 4 centins. —

PIERRE. — Les abonnés à la *Semaine Religieuse* ne payant presque rien, M. le curé, ne doivent pas raisonnablement compter sur une prime annuelle.

LE CURÉ. — Pardon ! Ils ont le fruit de quatre messes dites, chaque année, à leur intention.

PIERRE. — Alors, ils reçoivent plus qu'ils ne donnent.

LE CURÉ. — C'est justement cela. Ils donnent un œuf pour un bœuf.

PIERRE. — Je suis bien aise, M. le curé de connaître ces détails. Ils me serviront pour la propagande de la *Semaine Religieuse*, qui devrait être reçue dans la plupart de nos familles.

LE CURÉ. — Maintenant, M. Pierre, nous allons commencer l'historique que vous désirez connaître. Ne craignez point de multiplier les questions, si vous tenez à être parfaitement renseigné. Ne vous gênez même pas de me faire répéter, chaque fois que vous le jugerez nécessaire.

PIERRE. — Eh bien ! vous disiez, tout à l'heure, M. le curé, qu'il s'agit purement, en cette grave affaire, de la suppression des écoles catholiques de Manitoba.

LE CURÉ. — C'est exactement ce que j'ai dit.

PIERRE. — Si je comprends bien, M. le curé, il n'y a plus d'écoles catholiques au Manitoba.

LE CURÉ. — Il y a encore un certain nombre d'écoles catholiques, M. Pierre, là où les catholiques sont en assez grand nombre et assez riches pour les faire fonctionner à leurs propres dépens. Mais il n'y a plus d'écoles catholiques subventionnées par le gouvernement.

Les taxes scolaires des catholiques, les octrois de l'éducation, qui sortent de la poche des catholiques comme des protestants, sont l'apanage exclusif des écoles *communes* ou *protestantes* — ce qui est la même chose, — comme l'a démontré Mgr Taché.

Non seulement le gouvernement ne donne plus rien aux catholiques mais il a confisqué ou volé, en 1894, plusieurs de leurs maisons d'écoles, ainsi que les fonds du Bureau catholique de l'Éducation.

PIERRE. — Depuis quand les catholiques de Manitoba sont-ils traités avec tant de justice et de générosité ?

LE CURÉ. — Depuis 1890.

PIERRE. — Quelle était leur position, sous ce rapport, avant 1890 ?

LE CURÉ. — Avant l'*union* du Nord-Ouest avec le Canada, les écoles étaient *confessionnelles*, et ces écoles confessionnelles étaient reconnues par les autorités civiles de ce pays, puisqu'elles aidaient pécuniairement les écoles confessionnelles.

PIERRE. — Qu'est-ce que vous entendez, M. le curé, par écoles confessionnelles ?

LE CURÉ. — Ceci veut dire que catholiques et protestants avaient leurs écoles réparées, que les uns et les autres géraient comme bon leur semblait.

A l'époque de l'*union*, en 1870, ce système d'écoles fut reconnu par le gouvernement d'Ottawa. Pour mieux le sauvegarder, il inséa même dans la Constitution de Manitoba, en faveur de la minorité, une garantie nouvelle et plus complète que celle qui se trouve dans la Constitution de la Confédération, en faveur des minorités des différentes provinces du Canada.

PIERRE. — En d'autres termes, M. le curé, lorsque Manitoba est entré dans la Confédération, le système des écoles séparées qui avait toujours été en vigueur, a été reconnu par le gouvernement d'Ottawa et garanti par une clause spéciale dans la Constitution de Manitoba.

LE CURÉ. — Vous avez parfaitement saisi, M. Pierre.

PIERRE. — Les choses étant ainsi, M. le curé, je ne conçois guère qu'il ait fallu plaider cinq ans pour obtenir un jugement définitif, reconnaissant les droits et les griefs de la minorité. De plus, je crois avoir lu dans les journaux que l'on demande maintenant une enquête sur la même affaire. Franchement, pardonnez l'expression, ceci frise la démenée.

LE CURÉ. — N'anticipons pas, M. Pierre ; cette fameuse commission d'enquête viendra en son temps.

Du moment que la province de Manitoba fut organisée, son Parlement s'assembla et l'un de ses premiers actes fut de placer, sous la protection de ses lois, les écoles en usage dans le pays depuis le commencement.

PIERRE. — Le premier gouvernement provincial de Manitoba était conservateur, je crois.

LE CURÉ. — Ce point est un détail secondaire, M. Pierre.

PIERRE. — Quels ont été les rapports des catholiques et des protestants de Manitoba, tant que le système des écoles séparées y a été en vigueur.

LE CURÉ. — Excellents. L'harmonie la plus parfaite régnait entre eux, comme dans la province de Québec.

PIERRE. — Vous m'avez déjà dit, M. le curé, si ma mémoire ne me fait pas défaut, que ce système d'écoles a été aboli en 1890.

LE CURÉ. — Oui, en 1890.

PIERRE. — Par qui, s'il vous plaît ?

LE CURÉ. — Par le gouvernement actuel de Manitoba ; et l'auteur de cette loi scélérate est un M. Martin, aujourd'hui député aux Communes.

PIERRE. — Ce dernier gouvernement, M. le curé, est-il libéral ou conservateur ?

LE CURÉ. — Libéral, M. Pierre, et dans le plus mauvais sens du mot. Mais je dois ajouter que plusieurs députés conservateurs protestants de Manitoba ont voté en faveur de la loi de 1890.

PIERRE. — Je serais bien aise, M. le curé, de connaître les motifs d'une attitude aussi inique à l'égard des catholiques.

LE CURÉ. — Peu importent les motifs ! Le fait brutal n'en reste pas moins le même.

PIERRE. — Cette loi est donc une violation des conditions du pacte conclu, lors de l'entrée de Manitoba dans la Confédération, ainsi qu'une violation des droits de la minorité.

LE CURÉ. — C'est évident. Tous ceux qui sont de bonne foi — protestants ou catholiques — l'admettent.

PIERRE. — Quelle a été, M. le curé, l'attitude des catholiques de Manitoba après la passation de la loi de 1890.

LE CURÉ. — Immédiatement, Mgr Taché et la députation française prièrent inutilement le Lieutenant-Gouverneur de ne pas la sanctionner, ou au moins de réserver le Bill à la sanction du Gouverneur-Général.

PIERRE. — Si les victimes avaient été protestantes, il aurait probablement fait droit à leur pétition.

LE CURÉ. — Il est certain que le Bill aurait été tué dans l'œuf. On ne badine pas quand les intérêts protestants sont en jeu.

(à suivre)

L'épiscopat

Il est unanime à revendiquer une législation remédiate, et unanime à condamner le projet d'enquête.

A lui seul appartient la direction à donner aux catholiques sur cette question.

HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCESE DE QUÉBEC

Saint-Nérée

Cette paroisse a été placée sous le patronage de saint Nérée, en l'honneur de M. Nérée Girgras, curé de Saint-Gervais, qui l'a fondée en 1883.

Le premier curé de Saint-Nérée a été M. Joseph Elie dit Breton. Il arriva dans la paroisse le 6 septembre 1883. Il remplaça la petite chapelle qui existait alors, par l'église en pierre actuelle. La bénédiction de l'église eut lieu le 6 octobre 1885. M. Breton quitta la paroisse dans l'automne de 1887.

M. Breton fut remplacé par M. A. Lafrance, qui partit l'année suivante, après avoir commencé la construction du presbytère bâti avec les matériaux de la première chapelle.

Le curé actuel, M. Georges Pelletier, a pris charge de la paroisse le 25 septembre 1888. Il a terminé le presbytère l'année suivante. L'intérieur et l'extérieur de l'église et de la sacristie ont été terminés le 1er novembre 1895, et l'inauguration du nouveau temple a eu lieu le 21 novembre de la même année.

P.-G. Roy

A méditer

Repousser une loi rémédiatrice acceptable, et tout remettre en question en proposant une commission d'enquête, serait pour un catholique, commettre *un acte de trahison*.

Le droit d'appel au gouvernement fédéral

Il existe, tout le monde l'admet.

En 1888, les protestants de la Province de Québec en ont usé à propos d'une loi passée par le gouvernement provincial. C'était bon alors.

En 1896, les catholiques de Manitoba veulent en user, avec infiniment plus de raison.

Ce n'est plus bon, hurlent les protestants fanatiques.

La Constitution ne doit servir qu'à protéger ces mignons.

Réponse à un pourquoi

On lit dans le questionnaire du Bulletin des recherches historiques : " Pourquoi met-on un coq au faite du clocher de l'église paroissiale ? "

Il suffit d'ouvrir la *Semaine Religieuse* à la page 342 du vol. 1, pour savoir à quoi s'en tenir.

Anecdote

" M. X... est sourd ; il partage son existence entre les soins qu'il reçoit de sa charmante femme, et ceux qu'il prodigue à une petite chienne. — Dans un salon on lui demande des nouvelles de sa femme : " Oh ! très gentille, surtout quand elle donne la patte. "

A propos de quêtes

Ceux qui crient contre la multiplicité des quêtes ordonnées par l'autorité ecclésiastique, ont-ils jamais fait le calcul de ce que chacun se trouve à donner ?

Qu'ils le fassent, et ils constateront que le montant de ces recettes annuelles, réparti sur toute la population du diocèse, représente environ sept cents par tête.

Le thermomètre de la probité

Un banquier prononçait, il n'y a pas un siècle, sur la tombe d'un libre penseur, un discours pétri d'impiété. Immédiatement l'un de ses nombreux déposants alla réclamer son argent.

Son raisonnement était philosophique sans l'être : un homme sans religion ne peut être un honnête homme.

Il ne raisonnait pas mal, puisque le banquier était en faillite quelque temps après.

Controverse

— Le mariage d'un catholique avec une protestante ne peut-il pas être heureux ?

R. L'Église déteste les mariages mixtes.

— Le sort éternel de chaque âme est-il irrévocablement fixé après la mort ?

R. Certainement, chaque âme est éternellement heureuse ou malheureuse, selon qu'elle est morte dans la grâce ou l'inimitié de Dieu.

— N'est-il pas vrai qu'il n'a jamais été question du dogme du purgatoire avant Grégoire-le-Grand, pape du onzième siècle ?

R. L'existence du purgatoire a toujours été enseignée dans l'Église.

— La Sainte Écriture contient-elle des preuves de l'existence du purgatoire ?

R. L'ancien Testament, en particulier, en contient plusieurs. Les Juifs orthodoxes ont toujours cru et croient encore à l'existence du purgatoire.

— N'est-il pas vrai que la seule preuve de l'existence du purgatoire se trouve au livre second des Machabées ?

R. Non. Au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ la coutume de prier pour les morts était en honneur, et bien loin de la condamner, Il l'a approuvée.

— La sainte Vierge et les Saints peuvent-ils entendre nos prières ?

R. C'est l'enseignement de l'Église.

— Comment peuvent-ils les entendre ?

R. Par l'entremise de Dieu qui, étant tout-puissant, les rend capables d'entendre les prières de milliers et de millions de fidèles.

— Pourquoi l'Église condamne-t-elle la Franc-Maçonnerie ?

R. Parce que la Franc-Maçonnerie est une école subversive de l'ordre religieux, social et politique.

— N'est-ce pas un fait qu'un pape a été franc-maçon ?

R. Non, ce n'est pas un fait, mais un mensonge historique.

— Jésus-Christ n'a-t-il pas parlé rudement à sa Mère, aux noces de Cana ?

R. Non.

— Ne lui a-t-il pas dit: "Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ?"

R. Cette traduction ne rend pas fidèlement ses paroles. Il faut traduire ainsi :

“ Que voulez-vous que je fasse pour vous, ma mère ? ” Puis quelques secondes après, il changea l'eau en vin.

Le devoir des catholiques

Réclamer et appuyer une *législation réformatrice* acceptée par qui de droit, et condamner impitoyablement le projet d'une commission d'enquête.

Pensées

Ce n'est pas tout de mettre le feu aux poudres, il faut encore éviter de sauter.

Il n'y a que ceux qui ne font rien, qui ne se trompent jamais.

Une indignité

Dénigrer les institutions de ses coréligionnaires devant un auditoire en grande partie protestant.

Renseignements

Un autel portatif est une simple pierre sacrée, portative, non fixée à sa base, à demeure.

Un autel fixe est celui dont la pierre supérieure, qui sert de table, est fixée sur la base de maçonnerie ou de pierre, de façon qu'elle ne forme avec cette base qu'un seul et même tout.

Le Canada ecclésiastique

Cet *Almanach Annuaire* du clergé canadien, publié par MM. Cadieux et Derome, pour l'année 1896, vient de paraître.

Il est très bien fait, complet, et bien qu'il ait près de 300 pages, il ne coûte que vingt-cinq centins.

Il serait regrettable que l'indifférence du public vint à amener la suspension de cette publication indispensable.

Une direction épiscopale

Chicoutimi, 24 janvier 1896.

Monsieur le curé,

Veillez lire sans aucun commentaire, dimanche prochain, le 26 janvier, à vos paroissiens, la communication suivante :

Nos très chers frères,

Nous ne voulons pas faire de politique ni nous prononcer pour un parti plutôt que pour l'autre mais il y a à régler une question religieuse fort importante, la question des écoles catholiques de Manitoba. Nous regardons comme un grave devoir de conscience pour les électeurs de ne donner leur vote qu'à un candidat qui s'engagera formellement et solennellement à voter, durant la présente session, pour une législation réparatrice qui aura été agréée par l'autorité ecclésiastique. — Veuillez remarquer, je le répète, qu'il s'agit, en cette circonstance, d'un grave devoir de conscience.

† (Signé) M. F. T.

Evêque de Chicoutimi.

Ce document a été télégraphié aux curés des paroisses du comté de Charlevoix, ainsi qu'aux deux candidats, et lu, dans toutes les églises du comté, le 26 janvier.

Cette communication ne recommande guère aux catholiques de se cramponner à la fameuse *planchette de salut*.

Une lettre du Rvd. M. Langis

Evêché de Rimouski,

25 janvier 1896.

À M. l'éditeur de la *Patrie*,
Montréal.

Monsieur, — Votre journal, le 22 du courant, dans un article ayant pour titre : "Un procès à sensation," contient l'affirmation suivante :

"Il est bon de dire que M. Fraser a eu jusqu'à présent gain de cause devant la cour romaine, et que l'évêque refuse d'acquiescer aux recommandations des congrégations établies à Rome pour vider ces différends."

Comme administrateur du diocèse de Rimouski, en l'absence de Mgr Blais, et avec la connaissance que j'ai de tous les faits se rattachant à cette question, je déclare que la susdite déclaration est fautive, et je vous prie de publier immédiatement la présente déclaration.

Je dois vous faire remarquer que Mgr Blais est à Rome en ce moment, et qu'il est peu loyal de l'attaquer d'une manière aussi violente, lorsqu'il n'est pas ici pour se défendre personnellement.

Je ne suis pas chargé de défendre la mémoire de Mgr Langevin; toutefois, je puis dire que ceux qui vous renseignent sur les motifs que cet évêque a eus de transférer M. Fraser de la cure de Saint-Jean-l'Évangéliste à une autre cure que le dit M. Fraser a cru devoir refuser, affirment beaucoup plus qu'ils ne pourraient prouver.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'éditeur,

Votre dévoué serviteur,

L. J. LANGIS, Vicaire-général,

Administrateur du diocèse de Rimouski.

Deux prédictions

Les partisans de la commission d'enquête comme unique planchette de salut, prédisent une guerre civile si une législation *réformatrice* est votée.

Cette prédiction n'est pas plus redoutable que celle du *Grand Coup*.

Nécrologé ecclésiastique du diocèse des Trois-Rivières pour 1895

1° M. GÉDÉON FÉLIX BEAUDET, vicaire à St Tite, Comté de Champlain, décédé le 30 Août 1895, au presbytère de cette paroisse. Né à St Louis de Lotbinière le 17 Août 1852, il fut ordonné prêtre le 21 Septembre 1879, dans la chapelle du séminaire des Trois-Rivières.

2° M. JOSEPH ARSÈNE MAYRAND, ancien curé de Ste Ursule, né à Deschambault le 3 mai 1811, ordonné le 6 Avril 1838, décédé le 24 décembre 1895 à Ste Ursule.

Un pèlerinage à Notre-Dame de Guadeloupe au Mexique (1)

Nos lecteurs s'intéressent, vivement à tout ce qui concerne le culte de la Madone du Nouveau Monde. Comme ils ont pu le constater par un récent article publié dans la *Semaine Religieuse* (2), cette dévotion n'était pas inconnue à Québec. La présence de Sa Grandeur Mgr l'Administrateur de l'Archidiocèse, aux solennités inoubliables du couronnement de la Vierge Mexicaine, et l'éloquent panégyrique qu'il y prononça, nous rendent encore plus chère et plus vénérable l'Immaculée Patronne des Amériques.

En lisant la relation suivante, dont le style est aussi riche que les merveilles de la nature et de fait que le pèlerin y décrit, on croira, sans doute, entendre notre vénéré Archevêque raconter en termes émus son intéressant voyage à Mexico, et les scènes aussi touchantes que splendides dont il y a été le témoin privilégié. (*Réd.*)

Les lieux consacrés à la Mère du Sauveur, et qui sont en même temps renommés par les faveurs qu'elle y accorde à ses serviteurs, exercent généralement sur les chrétiens une attraction irrésistible qui va au plus intime de leur cœur. Me trouvant l'an dernier au Mexique, je ne pouvais manquer d'aller faire mon pèlerinage au plus célèbre des sanctuaires de Marie dans le Nouveau Monde.

Il semble que cette tendre mère aime à choisir ses séjours de prédilection au milieu des beautés de la nature. Ici elle descend dans un bosquet verdoyant au centre d'une plaine fertile; là, c'est sous les frais ombrages d'une forêt silencieuse; ailleurs, elle apparaît au sommet de quelque modeste colline, au-dessus de prés fleuris; plus loin, sur les rives abruptes d'un fleuve majestueux, au pied d'une roche escarpée, au flanc de montagnes gigantesques, que les nues couronnent de neiges éternelles. Dans l'antique empire des Aztèques, Notre-Dame a établi son sanctuaire au milieu de toutes les merveilles que le Créateur a jetées, pour ainsi dire, avec profusion sur cette terre privilégiée entre toutes.

C'était en 1531. Montézuma avait cessé de régner. Dix ans

(1) Extrait des "Précis historiques," 1838.

(2) *Notre-Dame de la Guadeloupe et le Monastère des Ursulines de Québec*, Livraison du 14 décembre, 1895.

auparavant, Fernand Cortez avait pleuré sa "Noche triste," au soir de sa première défaite, sous le cyprès dix fois séculaire de Popotla, — et sans se décourager, l'indomptable Castillan avait planté la croix triomphante sur les ruines du *Theocali* cyclopéen du Mexico. Depuis lors, l'Espagnol victorieux avait employé les Indiens vaincus à élever des monuments à sa gloire sur les débris mutilés de leur grandeur déchue. Mais il s'agissait avant tout de faire connaître le Christ Rédempteur à ces nations, esclaves des plus grossières superstitions. C'est à ce moment que Marie apparut entre les vainqueurs et les vaincus comme la Reine de la Paix.

Une large chaussée, bâtie par les aborigènes, menait de la cité de Montézuma, entre deux lagunes, jusqu'aux collines rocheuses de Tépéyac, qui forment les derniers contreforts des chaînes formidables qui entourent l'antique ville des Aztèques. A la droite trônent dans les nues le *Popocatepelt* (le mont fumant) avec les glaciers de l'*Iztaccihualt* (la femme blanche,) tandis qu'à la gauche s'allongent à l'horizon les sommets couverts du sombre *Tolouca*.

Pour ne pas répéter ce que nous avons déjà publié sous le titre *Le Manteau du Sauvage* (1), nous omettons l'historique de l'apparition de la Sainte Vierge et du miracle permanent qui en est la consécration. (*Réd.*)

Telle est la gracieuse légende qui nous expose l'origine du culte de Notre Dame de la Guadeloupe à Mexico. Des guérisons extraordinaires eurent lieu le jour même de la solennelle ouverture de la première chapelle du Tépéyac, bâtie en *adobé* ou en briques de terre et de paille séchées au soleil. De nombreux miracles s'y sont perpétués jusqu'à nos jours. Le plus grand de tous fut *la conversion rapide de la race entière des Indiens du Mexique*, pour laquelle la *Dame du Tépéyac* avait montré une si grande bonté. Les indigènes se présentèrent au baptême par milliers; les humbles et zélés missionnaires franciscains pouvaient à peine suffire à leur instruction. Peu d'années après, les Indiens de la Nouvelle-Espagne formaient une chrétienté nombreuse et fervente: plus d'un million d'âmes avaient été gagnées à Jésus-Christ et à la civilisation chrétienne.

(A suivre)

(1) Voir les livraisons de la *Semaine Religieuse* des 21 et 28 décembre 1895.

Promenade géographique

Nous allons rappeler brièvement les principaux remaniements de la carte géographique, pendant l'année 1895.

Commençons par l'Asie.

La paix entre la Chine et le Japon a été conclue le 17 avril, aux conditions suivantes :

1° La Chine reconnaît l'indépendance de la Corée, au sujet de laquelle on s'était battu ;

2° Elle cède au Japon la presqu'île Mandchoue, y compris Port-Arthur ;

3° Elle paiera au Japon une indemnité de 1700 millions de francs, et ouvrira au commerce international plusieurs grands ports de commerce.

Mais la cession de la presqu'île Mandchoue n'accommodait pas la Russie, qui convoite la Mandchourie.

Alors la Russie fit entrer la France et l'Allemagne dans son jeu, et ces trois puissances forcèrent le Japon à renoncer à la presqu'île, moyennant une compensation de 187 millions de francs qu'elles lui garantissaient.

En définitive, l'empire Japonais s'est donc agrandi seulement de l'île Formose et des îles Pescadores. Tout de même, ces agrandissements comptent pour quelque chose, puisque Formose, seule, a une population de trois millions.

Il est certain cependant que les trois puissances protectrices ont tiré un plus grand profit de la lutte que le Japon. La Russie naturellement, s'est adjugée la *part du lion*, et avant longtemps elle enclavera dans son vaste empire la Mongolie et la Mandchourie chinoise.

Quant à l'Angleterre, moins chanceuse qu'à l'ordinaire, elle n'a pu soutirer le moindre lambeau de territoire.

Passons au sud de l'Asie.

L'*Indochine française* a prospéré pendant 1895, le royaume de Siam a été tranquille, et le grand empire *Indo anglais* s'est développé en paix. Il compte 300 millions d'indigènes gouvernés seulement — chose incroyable — par 50, 000 Européens.

Combien de temps cela durera-t-il ?

Jusqu'au jour où la Russie lancera ses hordes de cosaques vers les Indes. Il est difficile que l'Angleterre puisse résister au choc et maintenir son empire des Indes. Alors la Russie sera la première puissance du monde entier.

La Turquie d'Asie, nous l'avons dit dernièrement, est agitée actuellement par la *question arménienne*. Avant longtemps la Turquie aura perdu quelques provinces.

Avant de quitter l'Asie, mentionnons la population des pays dont nous venons de parler : Chine, 400 millions ; empire Indo-anglais, 300 millions ; Japon, 45 millions ; Indochine française, 20 millions ; Turquie d'Asie, 17 millions — en tout, 820 millions.

Le commerce extérieur de ces pays est de 9 milliards de francs.

De l'Asie passons en Afrique.

Il y a vingt ans, à part quelques colonies dans l'intérieur de l'Afrique, les côtes seules étaient fréquentées par les négociants et les marins. Aujourd'hui, tout l'intérieur, sauf le désert de Libye, est colonisé comme le littoral.

En effet, jetons les yeux sur une carte moderne, et nous verrons que huit puissances se partagent le fromage africain. Ce sont : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Turquie.

Un mot de chaque domination.

Afrique française. — Des bords de la Méditerranée, l'empire africain français est relié en un tout par le désert de Sahara, jusqu'à l'Atlantique qu'il atteint en six endroits différents. Son étendue égale 17 fois celle de la France, il compte 25 millions d'habitants et la valeur du commerce européen est d'environ 850 millions de francs.

Afrique anglaise. — L'empire africain anglais a une superficie d'environ 6 millions de kilomètres carrés, une population indigène de 25 millions, et un commerce de 800 millions d'affaires.

Mais ce qui fait l'infériorité de l'Afrique anglaise, c'est que ses colonies ne sont pas reliées les unes aux autres.

Afrique belge ou Congo. — Cet empire deviendra en 1900 une dépendance officielle de la Belgique. Il forme au centre de l'Afrique un tout compact, ceinturé par les possessions françaises, anglaises, allemandes et portugaises. Sa superficie égale 80 fois celle de la Belgique ; sa population est de 20 millions, et son commerce est de 20 millions de francs.

Afrique allemande. — Elle est de création récente, ne compte qu'une superficie de 2 millions de kilomètres carrés, n'est pas susceptible d'agrandissement, possède 8 à 10 millions d'hommes et un commerce extérieur de 25 millions de francs.

Afrique portugaise. — Elle est la plus ancienne par ordre de

création, et ne comprend plus que deux territoires importants, d'une superficie de 2 $\frac{1}{2}$ millions de kilomètres carrés. Sa population est estimée à 6 ou 10 millions et son commerce à 100 millions de francs. Le Portugal s'est trop longtemps attardé sur le littoral de l'Afrique. Quand il a songé à gagner l'intérieur, on l'avait devancé.

Afrique espagnole. — Sa superficie est de un demi-million de kilomètres carrés, grâce au désert Saharien, sa population est de 500 000 habitants et son commerce de 50 millions.

Afrique italienne. — Elle a été créée en 1835, est composée de pays en partie chrétiens et peut acquérir une grande importance. Sa situation militaire et politique s'est en ce moment compromise par le négous Ménélik, roi d'Abyssinie, qui vaut bien, comme chrétien, le négous du Quirinal. Sa superficie est de 1 200 000 kilomètres carrés, sa population de 7 millions et son commerce de 20 millions de francs.

Afrique ottomane. — Sa population est de 8 millions; sa superficie de 2 millions de kilomètres carrés, non compris les territoires du Nil soulevés par le Mahdisme. (A suivre.)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC — Les Quarante-Heures auront lieu à St Roch de Québec, le 16, à l'Islet, le 18, à Ste Justine, le 20; au couvent de Ste-Famille, I. O., le 22. — Mgr Blais et Mgr Decelles ont quitté Rome la semaine dernière, et seront probablement de retour à la fin du mois. — Les prêtres de Chicoutimi, présents au service annuel de leur premier évêque, ont dû signer une protestation collective contre les injures du journal *l'Electeur*; à l'adresse de Mgr Labrecque. — Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, a adressé à ses diocésains une circulaire extrêmement énergique en faveur d'une loi rémédiate et contre le fameux projet d'enquête. — Une lettre du curé de la Baie-Saint-Paul aux journaux, démontre qu'il n'y a pas un mot de vrai dans les racontars de *l'Electeur* au sujet de cette paroisse. — L'aile de l'Asile de Beauport, consacrée aux hommes, a été détruite par le feu, la semaine dernière. — *L'Ouvrier catholique* de Biddeford, a cessé de paraître. Le gros des catholiques, là, comme ici, préfèrent encourager des journaux peu ou point recommandables.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.